

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COGECO COMMUNICATIONS ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Montréal, 1^{er} mai 2019 – Cogeco Communications inc. (la « Société » ou « Cogeco Communications ») annonce que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités de ses actions à droit de vote subalterne (les « actions subalternes »). Les achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ne commenceront pas avant le 3 mai 2019 et ne se poursuivront pas après le 2 mai 2020.

Cet avis permettra à Cogeco Communications d'acquérir jusqu'à 1 869 000 actions subalternes pour annulation, ce qui représente 10 % des 18 694 022 actions constituant le « flottant » des actions subalternes émises et en circulation de la Société en date du 18 avril 2019. Cogeco Communications avait 33 928 640 actions subalternes émises et en circulation en date du 18 avril 2019.

Tous les achats seront faits par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation canadiens parallèles, si admissibles, et respecteront leurs règlements. Les achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen de transactions sur le marché libre.

En vertu des règles de la TSX, la Société pourra acheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, jusqu'à 21 040 actions subalternes, ce qui représente 25 % du volume quotidien moyen des opérations sur les actions, tel que calculé selon les règles de la TSX. De plus, la Société pourrait, une fois par semaine, procéder à un achat en bloc (au sens attribué à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions subalternes qui n'appartiennent pas directement ou indirectement à des initiés de la Société, conformément aux règles de la TSX. Les actions subalternes achetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

Le prix que versera la Société pour toute action subalterne correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, le cas échéant.

La Société a adhéré à un régime d'achat automatique d'actions auprès d'un courtier désigné pour permettre l'achat d'actions à droit de vote subalterne en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où il ne serait normalement pas permis pour la Société d'acheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction qu'elle s'impose.

Cogeco Communications croit actuellement que l'achat de ses actions subalternes en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités est une utilisation appropriée et souhaitable du flux de trésorerie disponible pour augmenter la valeur pour les actionnaires et croit que cela offrira des rendements additionnels sur les investissements des actionnaires.

Au cours des douze derniers mois, Cogeco Communications n'a pas procédé au rachat d'actions subalternes.

AU SUJET DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

Cogeco Communications inc. est une société de communications. Elle est le 8e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au Canada, elle exerce ses activités sous le nom Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). Cogeco Communications inc. fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, incluant la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement ainsi que les perspectives et les occasions d'affaires que Cogeco Communications juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement à la rubrique « Stratégies et objectifs de l'entreprise » du rapport de gestion annuel 2018 de la Société et à la rubrique « Projections financières révisées pour l'exercice 2019 » du rapport de gestion du deuxième trimestre de l'exercice 2019 pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco Communications. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés à la concurrence, au commerce, à la réglementation, à la technologie, aux finances, à la conjoncture économique, aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur notre réseau, sur nos infrastructures et sur nos systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété et aux litiges, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion annuel 2018 et du rapport de gestion du deuxième trimestre de l'exercice 2019 de la Société. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco Communications et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent communiqué de presse, renseignements qui représentent les attentes de Cogeco Communications à la date du présent communiqué de presse (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige. Tous les montants cités sont en dollars canadiens, sauf indications contraires.

-30-

SOURCE :

Andrée Pinard

Vice-présidente et trésorière

Cogeco Communications inc.

Tél. : 514 764-4700

MÉDIAS :

Marie-Hélène Labrie

Première vice-présidente, Affaires publiques et communications

Cogeco Communications inc.

Tél. : 514 764-4700